

27

WOODSTOCK, ONT., 21 juin 1924.

1. Les membres du comité des finances de la cité de Woodstock sont d'avis que, dans un pays neuf comme le nôtre, il n'est pas désirable d'établir un système de pensions pour les vieillards.

2. Il serait difficile d'estimer le nombre de personnes de cette ville qui pourraient bénéficier de ce système, si on venait à l'établir, mais actuellement ce nombre serait peu considérable.

3. Aucun vieillard ne reçoit actuellement de l'aide de la ville, et nous n'avons qu'un homme et une femme qui reçoivent chacun \$2 par semaine, vu qu'ils préfèrent ne pas aller à la maison de refuge.

4. Le nombre de nos pensionnaires dans la maison de refuge du comté, et âgés de plus de 65 ans, est de 13, dont 5 femmes et 8 hommes. La ville encourt de ce chef une dépense de \$2.50 par jour pour chacun d'eux.

JOHN MORRISON,
Greffier.

28

Correspondances reçues trop tard pour être classifiées.

MONCTON, N.-B., 26 juin 1924.

1. Son Honneur le maire m'a donné instruction de vous répondre qu'il est fortement en faveur d'un système de pensions pour les vieillards en Canada.

2. Il est impossible de donner un chiffre exact sans faire dans la ville un relevé des personnes âgées de 65 ans et plus qui seraient susceptibles de recevoir une aide fédérale, mais je puis vous dire que nous avons dû depuis trois ou quatre ans avoir un comité appelé Comité de secours. L'année dernière, la ville a donné en secours la somme de \$1,100, à part une souscription publique d'environ \$200. Ces secours ont été versés à des personnes qui seraient dans les conditions voulues pour recevoir l'aide fédérale, car ce sont des vieillards sans aucun moyen de subsistance. La province du Nouveau-Brunswick s'occupe de colliger des renseignements pour établir ce qu'on appelle le plan de pension aux mères. Cette commission pourrait vous donner plus de renseignements que moi.

3. A en juger par le nombre de ceux qui ont retiré des secours de notre comité, et d'après les inscriptions faites par les commissaires du Refuge municipal, il y aurait quarante personnes environ dans cette municipalité susceptibles de recevoir l'aide fédérale. Toutes ces personnes ont reçu des secours, soit sous forme de paiement de loyer, soit en nourriture et vêtements. Dans un cas nous avons cru nécessaire de placer un homme à l'hospice et de payer \$15 par mois pour lui. Durant l'été un grand nombre de ces personnes peuvent subvenir à leurs besoins grâce à des emplois temporaires.

4. Quatorze personnes de 65 ans et plus sont gardées dans un refuge appelé le Refuge municipal. Le maintien de ce refuge nous coûte annuellement une somme de \$6,000. Il y a aussi nombre de pensionnaires au-dessous de 65 ans.

S. B. ANDERSON,
Greffier.